



Évaluation des formations

# RAPPORT D'ÉVALUATION

## Champ de formations Administration et communication

Université Toulouse 1 Capitole

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
**VAGUE A**

Rapport publié le 23/07/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par  
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Xavier Galiègue, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Administration et communication* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent :

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Information-communication
- Licence professionnelle Métiers de la communication : chargé de communication
- Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles
- Master Sciences économiques et sociales
- Master Information-communication

## PRÉSENTATION

Le champ *Administration et communication* de l'Université Toulouse 1 Capitole regroupe une licence généraliste *Administration économique et sociale* (AES) et un master *Sciences économiques et sociales* (SES), ainsi que quatre Licences professionnelles (LP) : *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*, *Métiers de la gestion et de comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles*, *Métiers de la communication : chargé de communication* et *Commerce et distribution*, cette dernière n'ayant pas été soumise à l'évaluation. À ces formations s'ajoutent des formations co-accréditées en *Information-communication*, la licence, co-accréditée avec l'Université Toulouse Jean Jaurès et l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, et le master, co-accrédité avec l'Université Toulouse III - Paul Sabatier. Le champ comporte également un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Information-communication*, non soumis à l'évaluation du Hcéres. L'offre de formation en licence AES et en master SES fait l'objet d'une délocalisation à Port Vila (Vanuatu) depuis 2013.

Ce champ offre un cursus complet pour des étudiants suivant la licence *Information-communication*, avec un master éponyme, et la licence AES, avec le master SES qui présente une spécialisation unique tournée vers l'ingénierie du développement territorial. Les LP s'adressent quant à elles quasi-exclusivement à des étudiants issus de formations supérieures courtes (DUT, Brevets de technicien supérieur (BTS)), et sont adossées pour deux d'entre elles (*Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* et *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles*) à l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFPA) de Toulouse-Auzeville, où une partie des enseignements est assurée. L'appartenance des formations AES/SES et *Information-communication* au même champ *Administration et communication* se traduit par l'existence de flux croisés d'étudiants, (d'AES en *Information-communication* et vice-versa), même si ces flux sont limités.

L'adossement à la recherche concerne principalement les masters *Information-communication* et SES, et dans une moindre mesure la licence AES, à travers la participation d'enseignants-chercheurs issus de deux laboratoires de recherche, l'Institut du droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM) et le Laboratoire d'étude et de recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux (LEREPS). Les différentes formations sont en relation avec des partenaires socio-économiques, notamment pour les LP et pour les masters.

## AVIS GLOBAL

Le champ *Administration et communication* de l'Université Toulouse 1 Capitole fait cohabiter une offre de formation généraliste pluridisciplinaire, constituée de deux licences généralistes alimentant deux masters, avec trois LP hétéroclites : une LP *Métiers de la communication : chargé de communication*, qui a sa place au regard de l'intitulé du champ et de la co-accréditation de son offre de formation en *Information-communication*, et deux LP tournées vers les métiers de l'agriculture et des aménagements paysagers qui semblent avoir été placées dans ce champ par défaut. Il faut aussi mentionner l'existence de la LP *Commerce et distribution*, qui n'a pas été soumise à évaluation. Les formations généralistes qui constituent le cœur du champ font cohabiter un cursus complet en licence-master en *Information-communication*, avec une structure plus hétérogène en licence AES / master SES : alors que la licence reste généraliste et pluridisciplinaire, le master porte mal son nom, puisqu'il présente une seule spécialité, *Ingénierie du développement territorial*, qui est bien éloignée du nom de la mention. Si cette spécialité mobilise bien l'ensemble des savoirs acquis en licence, elle constitue le seul débouché pour les étudiants issus de la licence AES, avec une insertion professionnelle problématique, sur un segment de marché du travail fortement concurrentiel. Une partie des étudiants peut certes se tourner vers le master *Information-communication*, co-accrédité, mais les flux concernés restent faibles. À l'inverse, les LP du champ revendiquent une insertion professionnelle satisfaisante de leurs étudiants, peu en adéquation avec les métiers visés par la formation pour la LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*. Cette dernière LP et la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* présentent aussi des taux de poursuite d'études élevés. Enfin les deux LP tournées vers l'appui aux professions agricoles souffrent d'un certain manque d'attractivité.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

Le champ *Administration et communication* de l'Université Toulouse1 Capitole a toute sa place dans l'offre de formation de son établissement, du fait de sa pluridisciplinarité et la spécificité de sa formation, vouée à former de cadres moyens disposant de compétences professionnelles en termes d'administration et de communication, et ouverts aux disciplines juridiques et sociales. Il présente deux cursus complets qui amènent des effectifs importants d'étudiants à une spécialisation progressive en master dans les métiers de l'administration et de la communication, tout en proposant des LP plus ciblées, destinées à des étudiants issus de formations supérieures courtes.

Si les formations en licence-master en *Information-communication* et en administration sont conformes à l'intitulé du champ, elles restent bien distinctes. En *Information-communication*, le champ fédère l'ensemble de l'offre de formation des universités de Toulouse grâce à la co-accréditation de la licence (avec les universités Toulouse - Jean Jaurès et Toulouse III - Paul Sabatier) et du master (avec Toulouse III - Paul Sabatier). À cette offre de formation généraliste s'ajoute la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* qui contribue à sa cohérence. En administration, la licence AES permet à des étudiants issus de baccalauréats généraux comme techniques d'accéder à des formations en master, dans le cadre du champ avec le master SES, mais aussi dans celui d'autres champs, en droit, management ou même informatique appliquée à la gestion. Il est à noter aussi que la licence AES accueille dans son parcours *Économie et société* en troisième année (L3) des étudiants issus de la licence *Économie* non admis en L3 à Toulouse sciences économiques, composante de l'Université Toulouse 1 Capitole qui porte les formations en économie. Le master SES accueille quant à lui des étudiants provenant d'autres champs, notamment en droit et sciences politiques. En revanche, les deux LP dites agricoles dans le dossier, *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* et *Métiers de la gestion et de comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles* sont simplement portées par le champ *Administration et communication*, ce portage ne se justifiant que par la présence d'enseignements de gestion dans leur cursus. Les formations en master comme en LP disposent de liens solides et diversifiés avec des partenaires socio-économiques, qui passent notamment par des interventions de professionnels et par la gestion des stages. Toutefois, seule la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* a formalisé ces partenariats. Enfin les formations en administration présentent une forte ouverture internationale, avec notamment des enseignements de mise à niveau à destination d'étudiants chinois en licence AES, des accords d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec 13 universités européennes, et la délocalisation à Port Vila, au Vanuatu, pour la licence AES et le master SES, avec de nouvelles perspectives au Cameroun.

L'organisation pédagogique des formations en licence et master présente une spécialisation progressive permettant aux étudiants d'accéder aux masters de leur domaine. En licence AES, cette spécialisation se réalise en L3, avec trois parcours proposés, *Gouvernance des entreprises et des territoires*, *Économie et société*, et *Ressources humaines* (essentiellement en formation continue et en alternance), parcours à forts effectifs dont seul le premier mène à une poursuite d'études dans le master SES et son unique spécialité, *Ingénierie du développement territorial*, à effectifs limités (autour de 30 étudiants). Ainsi une proportion importante d'étudiants issus de la licence AES est amenée à poursuivre ses études dans d'autres masters, sans qu'on ait de précisions sur ces poursuites d'études. En l'absence de maquettes d'enseignement, il n'est pas possible de juger de l'équilibre entre disciplines économiques, juridiques, sociales et de gestion sur l'ensemble de la formation. Chaque formation dispose de débouchés bien identifiés par des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Mais seuls la LP *Métiers de la communication : chargé de communication* et le master *Information-communication* proposent un suivi de l'acquisition des compétences et leur enregistrement dans un portefeuille de compétences. En dehors de modules de préparation à la vie professionnelle (non obligatoires), la professionnalisation des formations généralistes se réalise essentiellement au niveau master. L'adossement recherche des formations concerne principalement les masters, par la présence dans les équipes pédagogiques d'enseignants-chercheurs appartenant aux différents laboratoires de recherche des universités de Toulouse. Si les étudiants gardent la possibilité de rédiger un mémoire de recherche et de mener un projet collectif en deuxième année (M2) du master SES, les poursuites d'études doctorales sont très faibles. Enfin, l'organisation pédagogique du champ, en termes de composition d'équipes pédagogiques, d'accès au numérique et d'innovations pédagogiques, est globalement satisfaisante, sans faiblesses avérées mais aussi sans véritable point fort, à l'exception du recours à la pédagogie inversée dans certains enseignements de la licence AES.

Le pilotage des formations repose sur des réunions régulières d'équipes pédagogiques et est confié à des conseils de perfectionnement, à l'exception notable de la licence AES qui n'en dispose pas. Peu d'informations sont données sur le fonctionnement effectif de ces conseils de perfectionnement et sur leur composition, notamment sur la participation des étudiants, et leur impact sur le pilotage des formations n'est pas explicité. Quant à l'évaluation des enseignements, si elle est évoquée, rien n'est dit sur son fonctionnement effectif.

Dans l'ensemble, les formations présentent des taux de réussite conformes à ceux qui sont observés sur des formations équivalentes : si la licence AES présente un taux de réussite bas (inférieur à 40 %), ce résultat médiocre s'explique en partie par la proportion élevée d'étudiants non titulaires d'un baccalauréat général dans la formation (46 %). De leur côté, les LP semblent combiner un certain manque d'attractivité, se traduisant par des effectifs faibles, et en décroissance pour la plupart d'entre elles, avec un taux de réussite problématique pour la LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* (70 %). De même, le master *SES* présente un taux de réussite faible pour une formation de ce type (81,5 % en 2017-2018), alors que le master *Information-communication* donne lieu à des résultats plus favorables. Quant à l'insertion professionnelle des étudiants, elle est bonne pour les diplômés des LP, à l'exception de la LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*, dont seuls 50 % des diplômés occupent un emploi conforme aux métiers visés par la formation après 30 mois. De même, pour cette dernière LP comme pour la LP *Métiers de la communication : chargé de communication*, les poursuites d'études sont importantes, ce qui repose à nouveau la question du positionnement de ces formations. Enfin, alors que le master *Information-communication* présente des taux d'insertion professionnelle satisfaisants, cela n'est pas le cas du master *SES*, dont les taux d'insertion directe sont faibles, 30 mois après l'obtention du diplôme, ce qui pose la question de son adéquation avec les possibilités d'emploi local dans son domaine.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une véritable pluridisciplinarité des formations.
- Des formations structurées autour du RNCP et de portefeuilles de compétences pour certaines d'entre elles.
- Une forte ouverture à l'international, notamment avec la délocalisation de la licence AES et du master SES au Vanuatu.

### Principaux points faibles :

- Un faible taux d'insertion professionnelle pour le master SES.
- Un faible taux d'insertion professionnelle dans les métiers visés par la formation pour la LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*.
- Une faible attractivité des LP, qui pose la question de leur positionnement pour les LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* et *Métiers de la gestion et de comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles*.
- Des poursuites d'études importantes en LP alors qu'elles ont vocation à assurer une insertion professionnelle immédiate.
- Un pilotage des formations perfectible, avec des conseils de perfectionnement au fonctionnement peu explicite.

### Recommandations :

Il faudrait s'interroger sur le positionnement du champ *Administration et communication*, qui bien qu'accueilli au sein de la composante du même nom, juxtapose deux offres de formations distinctes, avec de faibles interactions. Cette réflexion concerne aussi le statut des deux LP consacrées à l'appui aux professions agricoles, qui ne contribuent pas à sa cohérence, et dont il faudrait renforcer l'attractivité en termes de recrutement et le ciblage des emplois visés en termes d'insertion professionnelle, notamment pour la LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*.

Il serait judicieux de doter les différentes formations d'instances de pilotage bien encadrées, et notamment de conseils de perfectionnement assurant l'évaluation des enseignements et le suivi de chaque formation.

Le positionnement du master SES pose aussi question. Il faudrait en accentuer la professionnalisation pour qu'elle transparaisse dans son titre, qui gagnerait à être modifié. Cette professionnalisation passerait aussi par un élargissement des métiers visés, qui permettrait de donner plus de choix aux étudiants issus de la licence AES. La mise en alternance de la formation pourrait aussi contribuer à cette professionnalisation. Cette

possibilité concerne aussi les LP, qui souffrent de faiblesses tant dans leur recrutement que dans leur insertion professionnelle, notamment la mention *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien*.

## POINTS D'ATTENTION

Le champ *Administration et communication* ne présente pas de faiblesses rédhibitoires, et les formations qu'il accueille ont toutes leur raison d'être, même si une réflexion est à mener sur le positionnement des LP fonctionnant avec l'EPLEFPA.

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## LICENCE ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement(s) : Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration économique et sociale* (AES) offerte par l'Université Toulouse 1 capitole (UT1) s'organise sur trois années, avec quatre semestres en tronc commun et une spécialisation proposée en troisième année (L3) autour de deux parcours : *Gouvernance des entreprises et des territoires* (GET), d'une part et, d'autre part, *Économie et société* (ES). Un troisième parcours, *Ressources humaines* (RH), existe en formation continue pour des stagiaires ou en alternance. Les cours se déroulent à Toulouse sur le campus du Capitole UT1. Cette licence est rattachée à la faculté d'administration et communication, composante de l'UT1. Elle est délocalisée au Vanuatu.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Même si une professionnalisation est possible à la fin de la licence, la formation est surtout destinée à préparer les étudiants à une poursuite d'études en master dans des domaines tels que le droit (majoritaire), l'informatique appliquée à la gestion (MIAGE), le management (<i>Toulouse School of Management</i> : TSM), ou d'autres formations en sciences économiques et sociales. Ces débouchés en termes de poursuite d'études en master sont bien précisés et sont nombreux du fait de la pluridisciplinarité de la licence AES (voisinant les 100 %).</p> <p>Les compétences et connaissances attendues sont clairement exposées, bien répertoriées et déclinées en compétences générales et spécifiques au domaine du droit et de la gestion et de l'économie, qui sont les principaux socles retenus pour structurer la licence AES. On regrette l'absence dans le dossier remis de la maquette des cours des deux premières années, ce qui ne nous permet pas de juger de leur pertinence et de leur cohérence eu égard aux objectifs affichés par la formation.</p> <p>La licence AES est délocalisée au Vanuatu avec une bonne implication d'enseignants de l'UT1 qui vont y enseigner.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La licence AES s'inscrit dans le cadre de l'Université Toulouse 1 Capitole, spécialisée dans les disciplines du droit, de l'économie et de la gestion. Les étudiants sont majoritairement issus du bassin toulousain. Elle est la plus importante en termes de capacité d'accueil de la région Occitanie, avec 1 100 places en première année (L1).</p> <p>Les relations avec les entreprises sont développées par l'intermédiaire du pôle « Insertion professionnelle » et par le réseau « Alumni » de l'Université. Un annuaire des anciens a été mis en place, ce qui est appréciable, et des offres de stages sont proposées via ces rouages.</p>

On apprécie, hors conventions ERASMUS, l'existence à l'international d'accords bilatéraux régissant la délocalisation de la formation à Port Vila (Vanuatu), depuis 2013, impliquant des mobilités d'enseignants et d'étudiants (mobilité entrante et sortante pour ces derniers qui restent faibles : de l'ordre de quatre par an). Un partenariat de délocalisation de la licence AES est en projet, à l'horizon 2020, avec l'Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun). La formation abrite également deux diplômes d'université (DU) destinés à des étudiants chinois, pour leur permettre en cas de réussite d'intégrer la licence, ce qui est positif pour améliorer leur insertion au sein du cursus.

De nombreuses coopérations avec des universités étrangères ont été développées pour permettre aux étudiants de réaliser une partie de leur cursus à l'étranger (13 universités européennes, 13 universités non européennes), sans que nous ayons des données sur les flux concernés.

### Organisation pédagogique

La licence AES, non sélective, est accessible à partir de Parcoursup et dispose d'une capacité de 1 100 places en L1, 420 en deuxième année (L2), et respectivement 250 et 150 pour les parcours de L3 GET et ES. Le parcours ES permet de réorienter des étudiants de la filière économie et gestion non admis en L3 à la TSE.

On regrette de ne pas disposer des maquettes, ce qui ne nous permet pas d'évaluer l'existence d'un équilibre entre les grands domaines constitutifs d'une filière AES que sont le droit, l'économie, la gestion, conformément au cadre national de formation. En revanche, la structuration des enseignements est décrite en annexe du dossier dans celle du supplément au diplôme uniquement pour le parcours ES et est pertinente par rapport à la cible de la formation. Du fait d'un fort tronc commun (L1 et L2) la mention permet une spécialisation progressive des étudiants en L3 dans deux parcours en formation initiale.

Les aménagements habituels pour faciliter l'accueil des publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, salariés, etc.) sont prévus. La licence AES est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE) mais peu de personnes ont bénéficié de ce dispositif (30 en cinq ans).

On apprécie l'existence de dispositifs de réorientation bien que traditionnels et celle de passerelles rendant possible le passage d'étudiants issus d'autres licences en AES.

La mention est classiquement adossée à la recherche via l'appartenance des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique, qui sont membres, en fonction de leur discipline d'appartenance, de plusieurs laboratoires de recherche à bonne réputation scientifique. Ce lien avec la recherche reste trop faible étant donnée l'absence dans la maquette de la mention de séminaires d'initiation à la recherche.

Le numérique est présent dans l'enseignement selon des modalités usuelles : utilisation d'un espace numérique de travail (ENT), cours en ligne Moodle, dispositifs d'examens dématérialisés, etc. La présence d'innovations pédagogiques, principalement le recours à la pédagogie inversée dans certains enseignements, est à remarquer.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, le dispositif mis en place reste très classique. Il consiste en un module facultatif « vie professionnelle » et comprend des ateliers autour des problématiques d'insertion ainsi que la réalisation d'un stage (non obligatoire) entre la L1 et la L3 de deux semaines minimum.

Les capacités d'accueil des deux parcours de L3 en formation initiale (respectivement 250 et 150 étudiants) ne semblent pas constituer un frein : des modalités allégées de suivi ainsi que le recours au numérique peuvent permettre de réaliser cet objectif.

On apprécie l'effort porté par la formation, étant donnée l'importance de ses effectifs, au niveau de l'enseignement des langues en rendant l'anglais obligatoire dès la L1 et une seconde langue en L2 et L3.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien détaillée et claire.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée, et comporte 44 % de titulaires, dont de nombreux enseignants-chercheurs. Le pilotage de chaque année d'études est réalisé par un enseignant-chercheur.

On regrette l'absence d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance de pilotage concernant l'ensemble de la licence AES.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances des étudiants sont classiques. En revanche, la formation dispose d'un dispositif de mise à niveau des étudiants qui est conséquent et pertinent.

### Résultats constatés

La licence AES est très attractive et attire des étudiants issus d'autres filières. Le taux de réussite en L1 est de 39,5 % (chiffres 2017-2018), ce qui n'est pas très élevé, mais peut s'expliquer par la part non négligeable de bacheliers technologiques et professionnels (la part des bacs non généraux chez les néo-bacheliers s'élève à 46 %). Les taux de réussite des L2 et L3 s'élèvent respectivement à 75,7 % et 91,9 %, ce qui est tout à fait satisfaisant. Les poursuites d'études des diplômés en master sont importantes, voisinant les 100 %, ce qui est logique pour une licence généraliste.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une forte internationalisation de la formation : de nombreux partenariats avec des universités étrangères et un enseignement conséquent de langues.
- Une spécialisation progressive des étudiants pertinente.
- Une présence de nombreux enseignants-chercheurs dans les enseignements.
- Un dispositif d'aide à la réussite conséquent.

### Principaux points faibles :

- L'absence d'un conseil de perfectionnement et plus généralement d'une structure de pilotage de la mention.
- Un taux d'échec trop élevé en L1.
- Une expérience professionnelle facultative et trop courte.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il serait souhaitable de doter la licence d'une structure de pilotage en propre et en particulier d'un conseil de perfectionnement. Le stage et les ateliers préparant à l'insertion professionnelle devraient être obligatoires pour tous les étudiants validant une L3. La durée du stage devrait également être allongée de manière à apporter une véritable expérience professionnelle. On encourage le porteur de la formation à développer, comme il le prévoit la délocalisation de la mention à l'international.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

Établissements : Université Toulouse III – Paul Sabatier ; Université Toulouse 1 Capitole ;  
Université Toulouse – Jean Jaurès

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Information-communication* est co-habilitée entre trois établissements universitaires toulousains (Université Toulouse 1 Capitole, Université Toulouse – Jean Jaurès, Université Toulouse III – Paul Sabatier) qui proposent trois parcours spécifiques :

- le parcours *Documentation* dispensé durant les trois années par le département documentation, archives, médiathèque et édition (DDAME) de l'Université Toulouse – Jean Jaurès ; ce parcours propose trois spécialités : archives, bibliothèque, image ;
- le parcours *Communication* des deux premières années de la licence *Communication et arts du spectacle* dispensé par le département communication, études visuelles et arts de la scène (Art & Com) de l'Université Toulouse – Jean Jaurès ;
- le parcours *Information-communication* en troisième année de licence, pris en charge par l'institut universitaire de technologie (IUT) A de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.

La licence prépare les étudiants à une poursuite d'études en master ou à une insertion professionnelle dans les métiers de la communication, des médias, de la documentation et de la médiation culturelle. Les enseignements des parcours *Documentation* et *Communication et arts du spectacle* ont lieu à l'Université Toulouse – Jean Jaurès tandis que ceux de la troisième année de licence *Information-communication* sont dispensés à l'IUT de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement détaillés, que ce soit en termes d'apports théoriques, de savoir-faire et d'outils professionnels. En revanche, ce n'est pas le cas des contenus des enseignements qui mériteraient davantage de développement, notamment pour les deux années de licence *Communication et arts du spectacle*, parcours *Communication* et le parcours *Information-communication* de la troisième année. Les poursuites d'études sont bien identifiées et les possibilités d'insertion professionnelle propres à chaque parcours sont explicitées par l'identification de métiers variés et différenciés.

### Positionnement dans l'environnement

Le dossier soulève la particularité de chacun des trois parcours aux niveaux régional et national : les parcours *Documentation* et *Information-communication* sont identifiés comme uniques et la bidisciplinarité du parcours *Communication et arts du spectacle* comme atypique. Néanmoins, ces particularités ne sont pas relevées par comparaison avec d'autres formations précises en information-communication.

La formation est adossée au laboratoire LERASS (laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales) auquel appartiennent les membres des équipes pédagogiques. Les étudiants sont initiés aux méthodologies de la recherche, sensibilisés aux travaux des enseignants et invités à assister à des manifestations scientifiques.

L'articulation de la formation avec l'environnement socio-économique est peu décrit. Le dossier énumère de nombreux partenariats avec les acteurs économiques de la région pour chacun des parcours (entreprises comme institutions publiques). Ces partenariats consistent en l'intervention de professionnels dans les activités de formation telles que les enseignements, conseils de perfectionnement, jurys ou stages.

Quant à l'ouverture à l'international, le dossier énumère des programmes d'échanges et des accords avec des universités européennes permettant de favoriser la mobilité entrante et sortante des étudiants du parcours *Information-communication* dans le cadre de la réalisation d'un semestre ou d'une année de licence. Les étudiants de chaque parcours ont également la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est complexe : chaque parcours a son propre modèle de fonctionnement et se trouve affilié à des départements différents si bien qu'il n'existe aucun tronc commun. Par ailleurs, chaque parcours se subdivise en spécialités distinctes : archive, bibliothèque et image pour le parcours *Documentation* ; communication, théâtre, danse et cirque pour le parcours *Communication et arts du spectacle* ; médias, médiations et organisations pour le parcours *Information-communication*.

La professionnalisation de la formation se traduit par l'intervention de professionnels dans les enseignements, la mise en place d'ateliers ou encore la réalisation d'un stage. À cet égard, seuls les parcours *Documentation* et *Information-communication* proposent un stage obligatoire en troisième année et dont la durée est différente (huit semaines pour le premier, six semaines pour le second).

Les modalités d'enseignement sont classiques, entre unités d'enseignements théoriques et unités d'enseignements spécifiques, de même que les dispositifs d'accueil des étudiants en situation de handicap.

L'usage du numérique reste classique et se limite à l'usage de l'espace numérique de travail et de Moodle. Des enseignements forment les étudiants à l'usage de certains outils informatiques, ce qui est ordinaire en information-communication.

Différents dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place selon les parcours tels que des périodes de réorientation pour les parcours *Documentation* et *Communication et arts du spectacle* ou encore des enseignements de mise à niveau en sciences humaines et sociales et en communication des organisations (deux modules de 20 heures de cours magistraux chacun) pour le parcours *Information-communication*.

La licence s'appuie sur de nombreux dispositifs de mobilité à l'international proposés au sein de l'université pour favoriser les échanges à l'international. Il existe des conventions historiques avec plusieurs pays d'Europe, et de nouvelles ont été établies avec l'Italie, le Portugal et la Pologne. Néanmoins, le dossier ne fournit pas suffisamment de données chiffrées sur les mobilités entrantes et sortantes permettant d'en apprécier l'opérationnalité. Des cours d'anglais sont proposés au premier semestre de la troisième année du parcours *Information-communication*, ce qui est peu.

Les parcours *Documentation* et *Information-communication* sont accessibles par le biais du dispositif de validation des acquis de l'expérience et seul le parcours *Documentation* permet une validation d'études supérieures. Le nombre de dossier est variable selon les parcours.

### Pilotage

Les équipes pédagogiques de chaque parcours sont importantes et diversifiées mais néanmoins déséquilibrées d'un parcours à l'autre : le parcours *Documentation* comprend sept enseignants-chercheurs appartenant à des sections du conseil national des universités (CNU) variées (2<sup>ème</sup>, 71<sup>ème</sup>, 27<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>), un professeur certifié (PRCE),

cinq professeurs associés à temps partiel (PAST) et 24 chargés de cours. L'équipe pédagogique du parcours *Communication et arts du spectacle* est composée de 11 enseignants-chercheurs (dont trois professeurs d'université) appartenant aux sections CNU 71 et 18, un docteur, deux attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), un professeur agrégé (PRAG), deux PAST et un professionnel. Quant au parcours *Information-communication*, il intègre 15 enseignants-chercheurs (dont trois maîtres de conférences habilités à diriger les recherches et quatre professeurs d'universités) des sections CNU 71<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 74<sup>ème</sup> et deux certifiés.

Le pilotage de la formation est trop peu renseigné : un groupe de travail réunit les responsables de chaque parcours une fois par an ; ce qui est peu fréquent. Chaque parcours a son propre mode de fonctionnement : l'équipe pilotant le parcours *Information-communication* se réunit annuellement. Quant aux autres parcours, leur pilotage n'est pas précisé. Le parcours *Information-communication* réunit annuellement un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, de personnels administratifs, de trois étudiants (dont deux du parcours) et six professionnels. Les comptes rendus sont joints au dossier. Il existe également un conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

Les enseignements de chaque parcours ont lieu sur des sites distincts : à l'Université Toulouse – Jean Jaurès pour les parcours *Documentation* et *Communication et arts du spectacle*, sur le site de l'IUT pour le parcours *Information-communication*.

L'approche par compétences a été initiée dans le parcours *Information-communication*. Les modalités de contrôle des connaissances sont notifiées pour l'ensemble des parcours.

L'autoévaluation de la formation est variable selon les parcours et encore trop peu développée : elle prend la forme d'un questionnaire anonyme rempli par les étudiants du parcours *Documentation*, d'une réunion avec le responsable pédagogique du parcours *Communication et arts du spectacle* et d'enquêtes effectuées par le responsable du parcours *Information-communication* à chaque fin de semestre.

### Résultats constatés

Les effectifs sont convenables : 100 étudiants en première année du parcours *Documentation* en 2015, les effectifs en seconde et troisième année étant en augmentation (respectivement 41 et 48 en 2018-2019). Les effectifs du parcours *Communication et arts du spectacle* sont faibles (25 étudiants par année) compte tenu de contraintes matérielles de la formation. Quant au parcours *Information-communication*, il a une capacité d'accueil de 100 étudiants.

Les taux de réussite sont excellents sur l'ensemble de la mention : 87 % en moyenne tous parcours confondus.

L'observatoire de l'établissement ne fait pas d'enquête d'insertion professionnelle pour les licences générales et il aurait été intéressant de connaître les poursuites d'études en master choisies par les étudiants.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Excellent taux de réussite au diplôme, tous parcours confondus.
- Équipe pédagogique solide et variée.

### Principaux points faibles :

- Structure complexe avec des parcours tubulaires.
- Pilotage inexistant à l'échelle de la mention et inégal entre les parcours.
- Suivi des diplômés insuffisant.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Information-communication* propose trois parcours (*Documentation, Communication et arts du spectacle, Information-communication*) qui ressemblent davantage à des formations distinctes qu'à des spécialisations d'une même licence. Dispensés sur des sites différents et au sein de départements distincts, la mention n'est pas dotée d'un pilotage unifié ni harmonisé. L'organisation pédagogique différenciée engendre une certaine confusion. La structure de la formation devrait ainsi être décloisonnée et rendue plus lisible afin d'apparaître comme une formation unique, dotée d'un tronc commun, à partir desquels chaque parcours se définirait en tant que tel. Le pilotage devrait également s'appuyer sur un conseil de perfectionnement unique à l'échelle de la mention. Enfin, il serait intéressant de développer le suivi des diplômés afin d'identifier les poursuites d'études des étudiants et plus particulièrement l'adéquation des masters aux parcours de la licence.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGE DE COMMUNICATION

Établissement(s) : Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la communication : chargé de communication* forme des professionnels polyvalents compétents dans les domaines de la communication et de la relation client, adaptés aux besoins des Petites et moyennes entreprises (PME) du territoire. La formation est dispensée à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Rodez. Elle existe depuis 2009 et est proposée en formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage. Elle est ouverte également à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>La finalité de la formation est clairement exprimée dans le dossier : former des professionnels maîtrisant à la fois les techniques de communication et de relation client, cette dernière discipline relevant d'une approche plus « commerciale ». La LP répond de ce fait aux besoins des PME, qui n'ont généralement pas de poste entièrement dédié à la communication et recrutent ces profils mixtes.</p> <p>Les échanges avec les professionnels ont amené à des évolutions dans la maquette. Il faut voir dans cette évolution la capacité de la formation à s'adapter aux demandes du marché de l'emploi.</p> <p>Les compétences visées et les métiers accessibles sont décrits avec précision.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La double compétence communication, d'une part, relation client, d'autre part, fait la spécificité de cette LP et lui donne une position unique dans son environnement local comme national, la relation client relevant en général des filières commerciales et marketing dans les autres établissements.</p> <p>La LP a noué un partenariat depuis 2018 avec l'école de gestion et de commerce (EGC) de Rodez, offrant ainsi aux étudiants la possibilité d'acquérir un double diplôme, de poursuivre l'adéquation aux besoins des entreprises et d'améliorer l'attractivité de la formation.</p> <p>La LP proposée à Rodez est donc à la fois originale et pertinente dans un tissu économique marqué par le poids de PME en quête de profils polyvalents.</p> <p>Le lien avec la recherche se fait par le biais de deux enseignants-chercheurs, membres d'un laboratoire de</p>



recherche de l'Université Toulouse 1 Capitole. Des sujets de recherche intéressant directement le programme de cette LP sont cités en exemple.

Pour développer ses relations avec le monde économique local, la LP a signé des partenariats avec l'antenne aveyronnaise des dirigeants commerciaux de France (DCF), le centre des jeunes dirigeants (CJD) et la société Robert Bosch. Cette stratégie montre son intérêt, car elle permet de mobiliser facilement des réseaux au bénéfice des étudiants (recherche de stage et d'emploi), de faire solliciter des professionnels pour différentes interventions au profit de la LP.

La LP n'a pas de relation à l'international. L'explication tient au calendrier de l'année de licence et au fait que de nombreux étudiants sont alternants et ne peuvent envisager de partir à l'étranger. C'est toutefois regrettable, dans un secteur où les enseignements sont pour la plupart internationaux.

### Organisation pédagogique

La formation a fait un choix intéressant d'alternance entre les périodes de cours en présentiel à l'IUT et celles en entreprises tout au long de l'année.

La formation a une dimension fortement professionnalisante (stages, projets tuteurés, programme par alternance). Les contacts avec les milieux socio-professionnels sont bien développés, en particulier grâce aux partenariats et permettent très utilement d'accompagner les étudiants vers leur insertion professionnelle.

L'IUT offre des conditions de travail de bon niveau, avec un équipement numérique adapté aux besoins d'une formation en communication (logiciels, matériels, outils en ligne pour le webmarketing et la relation client).

Il n'est pas fait mention de modules de mise à niveau ou de rattrapage, mais seulement d'un suivi par un enseignant tuteur proposé aux étudiants pour les aider à réussir et de modules de formation au pilotage de projet.

S'il n'est pas proposé de formation à l'étranger, un accent est mis sur l'apprentissage renforcé de l'anglais à vocation professionnelle (recherche d'emploi, marketing) par des sessions organisées dans le cadre d'une mutualisation au sein de l'IUT.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est bien équilibrée (sept enseignants de l'Université, onze professionnels d'entreprise) et est dirigée par un des enseignants-chercheurs.

Les intervenants professionnels assurent 58 % des heures de formation, ce qui atteste de la qualité des relations nouées entre la LP et son environnement économique. Toutefois, il est regrettable que cinq d'entre eux soient des formateurs, au détriment de véritables responsables opérationnels d'entreprises.

Les modalités de pilotage ne sont pas clairement définies. La formation ne possède pas de conseil de perfectionnement. Le responsable de formation organise des réunions pédagogiques, associant enseignants et étudiants, pour lesquelles aucune information n'est donnée. Un conseil de département se réunit une fois par an pour traiter des processus d'amélioration de toutes les formations du département.

Un système d'évaluation précis des enseignements par les étudiants est en place.

La mise en œuvre du partenariat avec l'EGC de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Aveyron passe par des réunions régulières qui ont permis d'élaborer une nouvelle maquette entrée en vigueur à la rentrée 2018.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement établies et connues des étudiants. Le portefeuille de compétence existe, est précis et détaillé.

### Résultats constatés

Il faut aller chercher dans les volumineuses annexes les informations chiffrées sur les effectifs de la formation. Ceux-ci se sont affaiblis en 2018 : 15 étudiants inscrits seulement alors qu'ils étaient entre 22 et 27 les années précédentes. Cette brutale diminution n'est pas expliquée.

Aucune information sur les candidats et le recrutement ne permet de juger de l'attractivité de la LP.

Une enquête assez détaillée de l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP), établie 30

mois après la sortie des étudiants, donne des informations pour les années de sortie 2012 à 2015. En moyenne pour les quatre années, 38 % des anciens diplômés étaient en poursuite d'études fin 2017, et 98 % des autres en situation d'emploi. Suite à la constatation d'un taux de poursuite d'études après la LP « trop élevé » en 2014, la formation a mis en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement des étudiants vers le monde professionnel. Les résultats ne sont pas présentés. Il reste que le taux d'emploi est faible pour une formation qui doit répondre aux besoins des entreprises du territoire.

D'après l'enquête, les diplômés en poste indiquent à 87 % que leur emploi est en adéquation avec la formation reçue, ce qui est un bon résultat.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation qui répond aux attentes des entreprises et s'adapte à leurs besoins.
- Un positionnement original, associant communication et relation client.
- Des conventions signées avec des organismes professionnels et un partenariat avec l'ECG de Rodez.

### Principaux points faibles :

- Une baisse d'effectif brutale et inexpliquée en 2018.
- Des poursuites d'études relativement importantes.
- Une absence de conseil de perfectionnement.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Alors que la formation est bien placée dans son environnement, on constate un décalage entre l'ambition affichée de la LP de répondre aux attentes des PME du territoire d'une part, et la réalité chiffrée des débouchés d'autre part. On ne sait pas si la situation économique du bassin de Rodez est un élément explicatif. La chute du nombre d'inscrits à la rentrée 2018 est par ailleurs un élément d'autant plus inquiétant qu'il ne fait l'objet d'aucun commentaire. Là encore, on ignore si l'attractivité de la ville, du campus local, de cette formation spécifique est en cause. Le partenariat avec l'école de commerce locale signé en 2018 est une voie intéressante dans la mesure où il permet de mutualiser les forces et les compétences locales.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## LICENCE PROFESSIONNELLE AMÉNAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN

Établissement(s) : Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* (LP) procède d'un partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) de Toulouse-Auzeville. Elle est dispensée sur les sites de ces deux entités. Sa capacité d'accueil est de 20 places. Elle accueille les étudiants en présentiel, en formation initiale, formation continue et par validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle comprend une Unité d'enseignement (UE) de 210 heures en gestion, une UE de 238 heures en maîtrise du secteur et management, un projet tutoré de 126 heures et 14 semaines de stage. L'enseignement est assuré par des enseignants de l'université, des enseignants de l'EPLEFPA et des intervenants professionnels du secteur du paysage.

### ANALYSE

#### Finalité

La formation explicite clairement son objet : « acquérir les outils d'administration et de gestion d'une entreprise du secteur de l'aménagement paysager ».

On peut noter l'ambiguïté de ce positionnement car seuls les objectifs professionnels relatifs à la gestion d'une entreprise du paysage sont en cohérence avec les enseignements dispensés qui portent bien sur ces aspects de gestion comptable, financière, analytique, stratégique, humaine, etc.

Les notions de conception et d'entretien inscrites dans l'intitulé de la formation font référence à un enseignement plus technique de la pratique en entreprise d'espaces verts ou en bureau d'études, qui n'est pas dispensé.

Ainsi, si les métiers visés sont bien décrits, ils nécessitent de fait des compétences techniques non abordées par la formation. Ces compétences, en lien avec le monde du paysage, s'appuient sur les acquis des cursus antérieurs, le principal vivier de recrutement correspondant, d'ailleurs, au brevet de technicien supérieur (BTS) *Aménagement paysager* (plus de 90 % des étudiants).

Au cours de la formation, les mises en situation et l'intervention des professionnels du secteur permettent toutefois de relier spécifiquement les enseignements au monde du paysage.

### Positionnement dans l'environnement

L'articulation de la formation au sein de l'Université n'est pas précisée, de même que son positionnement au niveau, local, régional, etc.

L'apport du partenariat à l'origine de cette formation, entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'EPLFPA de Toulouse-Auzeville, lui-même partie prenante de la cité des sciences vertes, n'est pas explicité.

Les liens avec l'environnement socio-économique sont établis en particulier par le biais des intervenants professionnels non universitaires.

L'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) est associée à cette formation mais de manière non formalisée. Il n'est possible de déterminer ni la pérennité ni l'apport réel de ce partenariat, ce qui est regrettable, compte tenu de l'importance de cette organisation dans le contexte professionnel du paysage.

Outre le fait que la moitié des enseignants universitaires sont des enseignants-chercheurs, les liens potentiels avec la recherche ne sont pas mentionnés.

Il n'apparaît pas de coopération ou de partenariat à l'international.

### Organisation pédagogique

La LP est dispensée en formation initiale ou formation continue. Il n'est pas prévu d'accueillir des étudiants en alternance.

La professionnalisation occupe une place importante dans la formation avec un second semestre entièrement consacré au stage (14 semaines) et au projet tuteuré (140 heures).

Les modalités d'enseignement et l'environnement de travail sont des plus classiques. Les pédagogies innovantes sont absentes alors que les mises en situation via des jeux de rôles se prêteraient bien à l'analyse de diverses situations professionnelles (gestion de crise, relation fournisseurs, relations humaines, etc.).

Aucune information n'est donnée sur l'organisation et l'évaluation des projets professionnels et des stages.

Un module de 35 heures initie la formation en préparant les étudiants non issus de la filière paysage. Ceux-ci sont d'ailleurs peu nombreux (un à deux par an). Il aurait été intéressant de savoir quels sont les emplois vers lesquels se dirigent ces étudiants plus atypiques.

L'internationalisation se résume à l'apprentissage de l'anglais (ou de l'espagnol selon les effectifs).

### Pilotage

Le pilotage pédagogique est assuré en tandem par l'université et l'EPLFPA de Toulouse. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas indiqués dans le dossier. Dix professionnels (dénommés vacataires) interviennent dans la formation, pour cinq universitaires. Ces vacataires assurent 62 % des heures d'enseignement, sans que l'on sache s'ils sont directement en lien avec le monde professionnel du paysage, quelles sont leurs compétences propres et si ces heures portent sur des matières cœur de métier.

Le conseil de perfectionnement n'est pas ouvert à des représentants des étudiants de l'année en cours ou plus anciennement diplômés, ce qui devrait pourtant être le cas. Ce conseil réunit des enseignants universitaires, des formateurs de l'EPLFPA et des intervenants extérieurs. Le fonctionnement de ce conseil n'est pas décrit.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques.

La composition et le rôle des jurys d'examens ne sont pas précisés.

La formation est ouverte aux personnes titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) du domaine du paysage ou du secteur tertiaire. Il est précisé que l'admission est subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis qui ne sont pas détaillés. Il en est de même pour les accès en validation d'expérience.

### Résultats constatés

Les effectifs sont en deçà des capacités annoncées (14 étudiants par an en moyenne des trois dernières années pour 20 places prévues). Le nombre de candidatures n'est fourni que pour l'année en cours (42 candidats pour 15 admis), ce qui ne permet pas d'appréhender l'attractivité de cette formation sur le moyen terme.

Seuls les taux de réussite des années 2016/2017 et 2017/2018 sont fournis dans le dossier. Ces taux sont moyens (respectivement 70 et 88,2 % d'admis). Le devenir des étudiants diplômés est suivi par des enquêtes à 30 mois qui présentent un taux de retour tout à fait correct (70 % en moyenne). Le taux de poursuite d'études est trop élevé pour une LP : 60 % pour la cohorte 2012/2013, 22 % et 33 % pour les deux cohortes suivantes. Il n'y a pas de données pour les cohortes plus récentes. À 30 mois, l'entrée sur le marché du travail est de 96 % (y compris les poursuites d'études) en moyenne pour les trois années analysées. Environ 50 % des diplômés ont des emplois dans les métiers visés. Le dossier manque d'informations sur les différents résultats de la formation, en dépit des remarques formulées par le Hcéres lors de la dernière évaluation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Un partenariat pertinent entre l'Université et l'EPLFPA.
- Une formation organisée avec un second semestre entièrement dédié à des UE professionnalisantes.

### Principaux points faibles :

- Un nombre d'étudiants bien inférieur à la capacité d'accueil, ce qui interroge sur l'attractivité de la formation.
- Un lien ambigu entre l'intitulé de la mention *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* et son contenu, essentiellement tourné vers la gestion et le fonctionnement de l'entreprise, excluant de fait ce qui concerne la conception et l'entretien.
- Un manque de lisibilité des interventions des professionnels d'entreprise.
- Un environnement et des modalités d'enseignement restant très classiques alors que la formation de par son caractère professionnalisant aurait matière à développer des pédagogies spécifiques.
- Une absence de suivi des diplômés pour les années récentes.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Aménagement paysager : conception, gestion, entretien* de l'Université Toulouse 1 Capitole doit clarifier les objectifs de la formation avec l'intitulé de sa mention et les pré-requis souhaités pour l'entrée en formation. Elle pourrait apparaître plus clairement comme un complément en gestion administrative, humaine, commerciale et économique s'adressant spécifiquement à des futurs professionnels du paysage ayant déjà acquis les compétences techniques. La recherche de modalités pédagogiques innovantes et en lien avec le caractère professionnalisant de la formation serait un plus, notamment en lien avec la part d'enseignement portée par des professionnels qui reste à rendre plus lisible. Le suivi plus fin des cohortes en termes d'insertion professionnelle permettrait de mieux cerner les attentes de cette formation. Cette réflexion est à construire au sein du conseil de perfectionnement qui doit être ouvert aux étudiants. Enfin, le dossier d'autoévaluation présenté est très succinct (sept pages) et ne présente que des informations générales et manque d'analyses et de données détaillées permettant de mieux caractériser la formation et son évolution, alors que ces demandes avaient été formulées dans la précédente évaluation du Hcéres.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES

Établissement(s) : Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2006, la licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles* repose sur un partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Toulouse-Auzeville (EPLEFPA). C'est une LP sectorielle qui permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences transversales et généralistes en droit et gestion des entreprises, mais avec un ciblage vers le secteur agricole et « l'agri-service ». La LP se déroule sur une année, comprend un total de 388 heures et se fait sous forme d'une alternance donnant lieu à un stage ou à un contrat.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
L'objectif de la LP est précis : il s'agit de répondre aux besoins du secteur de « l'agro-service » (entreprises agricoles, para-agricoles, agroalimentaires, d'agroéquipement, etc.), mais aussi des organisations professionnelles agricoles, des centres d'économie rurale et les cabinets d'expertise comptable. L'évolution du secteur agricole pousse tous ces acteurs à rechercher des collaborateurs polyvalents, de niveau cadres intermédiaires, disposant non seulement des qualifications en comptabilité et en gestion, mais aussi de solides bases en droit et fiscalité. Ces assistants ou techniciens conseil sont capables de diagnostiquer une situation, d'apporter des conseils adaptés et de servir d'interface entre les exploitants et les experts ou organismes agricoles. Du fait de sa visée sectorielle, cette LP constitue essentiellement une poursuite d'études pour des étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS), notamment agricole (BTSA), d'où ses faibles effectifs. La LP représente, pour les diplômés de cursus agricoles, l'opportunité d'acquérir une double compétence. L'insertion professionnelle des étudiants présente des taux d'insertion très satisfaisants.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
Du fait de son ancienneté, de son taux d'insertion, de la participation significative et régulière d'intervenants agricoles, la LP répond à un besoin local, précis, qui perdure même s'il ne concerne qu'un nombre limité d'emplois. De ce fait, la formation paraît peu articulée avec celles du champ et le dossier ne mentionne aucun concurrent régional ou national. Comme il est habituel pour une LP à visée locale, la formation n'a pas de dimension internationale. Enfin, la place de la recherche se résume à l'intervention d'enseignants-chercheurs en droit rural.

### Organisation pédagogique

Compte tenu de sa finalité et de la faiblesse de ses effectifs, la formation ne propose qu'un seul parcours. Celui-ci est structuré de façon classique, avec des modalités elles aussi habituelles pour ce type de licence. La seule option réside dans le choix d'un stage en alternance ou d'une alternance adossée à un contrat. Celle-ci se fait au rythme de trois semaines en formation, dans les locaux de l'Université Toulouse 1 Capitole et ceux de l'EPLFPFA Toulouse-Auzeville, et trois semaines dans le milieu professionnel, ce qui facilite l'imprégnation professionnelle des étudiants dans le monde de la comptabilité et de la gestion des entreprises agricoles. La formation comprend aussi un projet tuteuré réalisé en équipes de cinq étudiants maximum sur un sujet proposé par un professionnel du secteur agricole. Tout comme le stage, ce projet implique la mise en œuvre des connaissances et compétences acquises, par ailleurs bien définies dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La LP bénéficie d'une multiplicité de type d'intervenants, avec des enseignants-chercheurs de l'Université, des enseignants des établissements d'agriculture et des intervenants professionnels du secteur agricole. Le dossier précise qu'une part conséquente des enseignements est confiée à des professionnels issus du domaine de la comptabilité et spécialisés en matière agricole. On note dans le dossier une petite incohérence. Il est indiqué que les enseignants titulaires réalisent 26 % des enseignements de la formation, le reste des enseignements étant assuré par des intervenants vacataires et des organismes partenaires. Toutefois, le dossier d'autoévaluation précise que la moitié des intervenants est composée d'enseignants-chercheurs. Les modalités de suivi du stage auraient aussi dû être précisées, même si le dossier parle d'un suivi pédagogique régulier.

### Pilotage

Le pilotage de la formation satisfait aux règles formelles, avec un conseil de perfectionnement se réunissant régulièrement. Son activité s'appuie sur une enquête auprès des intervenants, ainsi que des professionnels ayant accueilli des alternants, ce qui est une forme d'autoévaluation pertinente. On regrette toutefois, dans le dossier, l'absence de précision sur la composition exacte du conseil de perfectionnement, d'exemple de compte-rendu ou de preuves de l'effectivité de la mise en œuvre de certaines préconisations dudit conseil. La LP dispose aussi d'un règlement des études et de contrôle des connaissances conforme, même si le dossier ne permet pas de se faire une idée précise des jurys d'examen. Les compétences acquises à l'issue de la formation sont indiquées dans un document intitulé « Fiche de diplôme » qui ne figure malheureusement pas dans le dossier. La formation bénéficie d'un secrétariat dédié. Elle est pilotée par un tandem formé d'un enseignant-chercheur de l'Université Toulouse 1 Capitole et d'un formateur de l'EPLFPFA de Toulouse-Auzeville, ce qui est bienvenu.

### Résultats constatés

La formation se veut une formation ciblée, donc à petits effectifs. Le nombre d'inscrits oscille entre 12 à 13 sur les trois dernières années pour 20 places disponibles, ce qui montre une surcapacité et un modèle économique sans doute fragile. Le vivier de candidats paraît, lui aussi, de petite taille. Le taux de réussite annoncé en 2017/2018 est beaucoup plus bas (61 %) que celui de l'année précédente (83 %). Une explication aurait été nécessaire sur ce point. Malgré ces deux points négatifs, l'insertion immédiate sur le marché du travail après cette LP est de 100 % sur les deux dernières promotions, ce qui satisfait totalement aux exigences de ce type de diplôme. En revanche, les données fournies ne permettent pas d'apprécier la nature et la qualité des emplois occupés.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une forte insertion professionnelle de cette formation dont l'architecture est classique mais qui assure bien l'employabilité des diplômés.
- Une formation adossée à un partenariat institutionnel entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'EPLFPFA de Toulouse-Auzeville.
- Une part conséquente des enseignements confiée à des professionnels issus du secteur agricole.

### Principaux points faibles :

- Une capacité d'accueil de 20 étudiants exploitée partiellement, ce qui peut dénoter un manque d'attractivité de la formation.
- Un suivi insuffisant de l'insertion professionnelle, notamment qualitative.
- Une baisse du taux de réussite en 2017/2018.
- Un manque de précisions dans le dossier quant au pilotage de la formation.
- Un dossier présentant des lacunes, comme celui envoyé pour l'évaluation précédente par le Hcéres.

### ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des entités agricoles* est une formation adaptée aux besoins professionnels et favorise l'insertion professionnelle des diplômés. Elle est le fruit d'un partenariat ancien entre enseignants-chercheurs de l'Université Toulouse 1 Capitole et professionnels et formateurs du secteur agricole. Malgré ces points positifs, des points négatifs demeurent, dont certains ont été pointés dans la précédente évaluation du Hcéres (période 2014-2019). Une réflexion est à mener sur des points que le dossier n'a pas permis de clarifier : les incertitudes sur le pilotage de la formation, les causes de la surcapacité d'accueil de la LP ou encore le devenir qualitatif des diplômés. Il en va de même pour la faiblesse des effectifs, tout comme pour la baisse significative du taux de réussite en 2017/2018. Enfin, l'articulation de cette LP avec les autres formations du champ est problématique.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

## MASTER SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Établissement(s) : Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences économiques et sociales* (SES) de l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) comporte un seul parcours : *Ingénierie du développement du territoire* (IDT). La formation se déroule sur deux ans et porte sur la conception, le pilotage, la mise en œuvre et l'accompagnement de l'action territoriale. Le master s'adresse à un public destiné à travailler principalement dans les collectivités territoriales, les organismes publics et parapublics, et les grands opérateurs de services aux collectivités. Les enseignements se déroulent à Toulouse (campus UT1).

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>La formation a pour objectif de préparer les étudiants à travailler dans les diverses organisations impliquées dans l'action et le développement territoriaux. Elle est pluridisciplinaire, car intégrant des enseignements des domaines de l'économie, de la sociologie et du droit, et vise à apporter à ses étudiants des savoirs et des compétences dans le domaine du développement territorial. La mention SES est bien profilée pour répondre à l'évolution tendancielle du recrutement des collectivités locales vers des emplois hors statut de la fonction publique.</p> <p>Une grande place est accordée à l'apprentissage professionnel par la participation à des projets collectifs, de façon à rapprocher les étudiants de la pratique professionnelle.</p> <p>Les débouchés du master sont bien explicités dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) mise en annexe du dossier et correspondent bien aux cibles de la formation, ainsi que dans le supplément au diplôme.</p> <p>Le master SES est délocalisé au Vanuatu.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Le positionnement de la formation dans l'environnement est bien explicité. Il l'est par rapport à l'offre de formation de l'UT1 dans la mesure où le master SES est une poursuite d'études potentielle pour les étudiants issus de deux licences de cet établissement : la licence <i>Administration économique et sociale</i> (AES) et la licence <i>Droit et science politique</i>. Il l'est également eu égard aux autres masters centrés sur la même thématique du développement territorial, proposés au niveau régional, de par sa grande pluridisciplinarité.</p> <p>L'articulation entre la formation et la recherche est permise classiquement grâce à l'adossé du master à deux laboratoires de recherche reconnus scientifiquement : l'Institut du droit de l'espace, des territoires, de la</p>

culture et de la communication (IDETCOM) et le Laboratoire d'études et de recherches sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux (LEREPS). Elle se concrétise par la participation massive des membres de ces laboratoires aux enseignements et à l'encadrement des étudiants de la formation.

La poursuite d'études en doctorat est possible pour les étudiants ayant réalisé un mémoire de recherche au cours de la seconde année du master (M2).

La formation entretient des relations avec un réseau de partenaires professionnels situés dans la région (collectivités territoriales, structures de développement, chambres consulaires, etc.). Les membres de ce réseau sont mobilisés lors des stages et des conseils de perfectionnement. On regrette le fait que ces relations ne soient pas structurées juridiquement.

Des partenariats ont été noués avec des établissements étrangers, par exemple Port-Vila, au Vanuatu, pour une formation délocalisée. La valeur ajoutée de ces partenariats n'est pas très explicite.

Le dossier donne des éléments qualitatifs faisant état d'une mobilité internationale entrante et sortante des étudiants du master sans en préciser les flux quantitatifs.

### Organisation pédagogique

Le master s'adresse à un public en formation initiale et en présentiel.

La nature des enseignements et leur agencement semblent pertinents au vu de l'objectif de la formation. Le premier semestre de la première année (M1) constitue une remise à niveau des étudiants issus de différentes formations de licence, tandis que le second semestre introduit les premiers enseignements professionnalisants.

La deuxième année (M2) est une poursuite des enseignements théoriques et professionnalisant du M1.

On apprécie l'introduction de la mise en situation professionnelle dès le M1, les étudiants ayant le choix entre rédiger un mémoire de recherche ou effectuer un stage (quatre semaines au minimum). Celle-ci s'amplifie en M2 via un stage long (quatre à six mois) et l'obligation, faite aux étudiants, de mener à bien un projet collectif autour d'une problématique de l'action territoriale, par groupe de trois à huit étudiants. De plus les étudiants de la formation ont la possibilité en M2 de participer à des projets de recherche tuteurés inter établissements (l'École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, l'Université Paul Sabatier, etc.), portant sur la question urbaine. Ceci permet aux étudiants impliqués de croiser et confronter leurs connaissances et compétences avec des étudiants d'autres formations et ainsi d'enrichir leur propre portefeuille de compétences, ce qui est original et très positif au niveau d'une formation de master.

On regrette, d'une part, que le numérique n'ait pas une place spécifique au sein de la formation, son utilisation se limitant classiquement à un espace numérique de travail ouvert aux étudiants, et, d'autre part, qu'il n'y ait pas d'innovations pédagogiques spécifiques à la formation.

Il n'existe pas de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

La préparation des étudiants à l'international reste classique mais est limitée puisqu'elle consiste principalement en un enseignement d'anglais en M1 et M2 à faibles volumes horaires (15 heures par année). Certes les étudiants peuvent effectuer leur stage à l'étranger mais nous ignorons le nombre qui en bénéficient.

La validation d'acquis totale ou partielle est possible. Le dossier cite l'exemple d'une étudiante dans ce cas.

### Pilotage

Chacune des années de master est sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs de recherche, de chargés de cours et de professionnels.

Beaucoup des personnes impliquées ont des collaborations anciennes et pérennes, ce qui est favorable à une bonne gouvernance de la mention. De nombreux professionnels du secteur du développement territorial (50 % de l'équipe pédagogique) interviennent dans la formation au niveau du M1 et du M2, ce qui est correct pour une formation à vocation principalement professionnalisante.

La formation dispose d'un conseil de perfectionnement correctement constitué, puisque composé de l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative, de trois personnalités extérieures, et de deux représentants étudiants. Il se réunit au moins une fois par an.

L'évaluation des connaissances est pratiquée selon les modalités définies dans l'arrêté d'examen de la formation, et est bien portée à la connaissance des étudiants.

La formation dispose d'une capacité de 30 étudiants en M1 et en M2 qui sont sélectionnés à l'entrée du M1. Des étudiants issus d'autres M1 peuvent aussi intégrer la formation sur dossier en M2

Le fait de ne pas disposer de données fiables et complètes sur le devenir des étudiants est regrettable et a obéré la capacité du conseil de perfectionnement à dresser un diagnostic et à faire des recommandations pertinentes sur la formation

### Résultats constatés

Ressortent de l'enquête menée par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'établissement un taux de réussite insuffisant (81,5%, en 2017-2018), ainsi qu'un taux d'insertion directe en emploi faible, après 30 mois de l'obtention du diplôme (79 %). Cette insertion professionnelle s'avère assez lente et difficile, puisque le taux d'insertion est seulement de 47 % à six mois et de 66 % à 18 mois. Le fait que 13 étudiants sur 35 déclarent avoir poursuivi leurs études dans le prolongement du master témoigne de la difficulté d'insertion professionnelle des étudiants. Le constat d'une insertion délicate est confirmé par beaucoup d'étudiants ayant répondu à l'enquête, puisque 50 % d'entre eux déclarent trouver l'insertion professionnelle difficile ou très difficile.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Des enseignements pluridisciplinaires, diversifiés, en adéquation avec les compétences des métiers visés par la formation.
- Une bonne répartition entre professionnels et enseignants au sein de l'équipe pédagogique.

### Principaux points faibles :

- Un taux de réussite insuffisant.
- Un taux d'insertion en emploi trop faible.
- Des emplois trop peu en adéquation avec le monde professionnel ciblé par la formation.
- Les ressources numériques insuffisamment mobilisées au niveau pédagogique.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Étant donnée la faiblesse relative des taux d'insertion en emploi des diplômés, ressortant des informations transmises par l'OVE, on conseille au responsable de la formation de se doter d'outils propres pour suivre au plus près le devenir des étudiants, comme, par exemple, la mise en place un annuaire des anciens étudiants. On recommande également au responsable de la formation d'ouvrir celle-ci à l'alternance, notamment à l'apprentissage qui permettrait aux apprenants d'acquérir encore plus de compétences de métiers et leur apporterait une réelle valeur ajoutée en termes d'employabilité, sachant que les collectivités territoriales procéderont de plus en plus à un recrutement hors fonction publique territoriale.



## MASTER INFORMATION-COMMUNICATION

Établissements : Université Toulouse III – Paul Sabatier ; Université Toulouse 1 Capitole

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2002 en co-habilitation entre les universités Toulouse 1 Capitole et Toulouse III – Paul Sabatier, le master *Information-communication* est une poursuite de la licence *Information-communication* et a pour objectif de former les étudiants aux différents métiers de l'information et de la communication. La formation est structurée en un tronc commun en première année puis propose quatre parcours en seconde année *Communication et territoires* ; *Communication et culture numérique* ; *Administration et gestion de la communication* et *Administration et communication des activités culturelles*. Dispensé en présentiel sur les sites de l'Université Toulouse 1 Capitole (en première année et en seconde année des parcours *Administration et gestion de la communication* et *Administration et communication des activités culturelles*) et de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier (en première année et en seconde année des parcours *Communication et territoires* ; et *Communication et culture numérique*), ce master offre la possibilité de l'intégrer en formation initiale, en formation continue et en alternance.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont bien décrits et visent à satisfaire tant une poursuite d'études en doctorat qu'une insertion professionnelle immédiate. Le master articule un programme généraliste de haut niveau en information-communication (en première année) et des spécialisations pour préparer l'insertion professionnelle des étudiants dans l'une des voies proposées par chaque parcours de la seconde année. En revanche, les compétences acquises à travers les différents enseignements ne sont pas suffisamment renseignées dans le dossier.

La première année est un tronc commun aux différents parcours qui ne se distinguent qu'à la seconde année. Ainsi, au cours de la première année, les étudiants acquièrent les fondamentaux de la discipline en continuité avec la troisième année de licence de cette même mention. Ensuite, chaque parcours forme aux différents métiers de la communication, en considérant les spécificités de chacun des secteurs concernés. Les débouchés professionnels propres à chaque parcours sont clairement énoncés, de même que l'éventualité de poursuivre en thèse.

### Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans son environnement local et régional est peu décrit. Au niveau local, le master *Information-communication* affiche une complémentarité avec les masters *Communication et culture* et *Information-communication-documentation*. Au niveau régional, le dossier fait état de masters complémentaires à Montpellier. Dans les deux cas, les spécificités du master *Information-communication* au regard des formations concurrentes ne sont pas précisées. Pourtant, le dossier soulève son caractère unique au sein de l'ancienne région Midi-Pyrénées, expliquant ainsi sa forte attractivité, tant du côté des étudiants que du côté du marché de l'emploi.

Le master est adossé à trois laboratoires en sciences de l'information et de la communication : le laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS) sur lequel prennent appui la première année de master ainsi que le parcours *Communication et territoires* de la seconde année ; l'Institut du droit de l'espace des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM) auxquels sont rattachés la première année de master et les parcours *Administration et gestion de la communication* et *Administration et communication des activités culturelles* et le Centre d'étude et de recherche travail, organisation, pouvoir (CERTOP), laboratoire d'appui du parcours *Communication et culture numérique*. Les enseignants-chercheurs intervenants dans la formation appartiennent à l'un de ces laboratoires qui proposent par ailleurs des stages en seconde année. De plus, les étudiants sont invités à assister aux événements scientifiques organisés par ces structures.

L'environnement socio-économique de la formation est bien décrit : le dossier explique les liens tissés entre le master et les partenaires économiques (enseignements, stages, participations des étudiants à des événements professionnels, visites d'entreprises, projets tutorés, etc.).

À l'international, le master *Information-communication* a mis en place différents accords avec des partenaires différents selon les parcours, favorisant la mobilité étudiante. Ainsi, sept accords en Europe (Espagne, Italie, Norvège, Pays-Bas) et trois accords hors Europe (Mexique et Canada) ont été signés pour la première année de master. Trois accords Erasmus ont été signés pour le parcours *Communication et territoires* (Belgique, Roumanie, Portugal). La mobilité entrante se trouve également favorisée par le réseau Campus France, permettant l'intégration d'étudiants provenant de l'Europe et de l'Amérique latine. Chaque année, deux à six étudiants de première année de master partent au semestre ou à l'année. Six candidatures de mobilité entrante sur 80 à 100 dossiers déposés sont retenues chaque année. Le dossier relève la nécessité de développer la mobilité en seconde année, sans appuyer cette préconisation par des chiffres.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est lisible avec une spécialisation progressive articulée par un tronc commun en première année et quatre parcours en seconde année. Les modalités d'enseignements sont classiques : chaque année est constituée de cours magistraux et de travaux dirigés en présentiel. Les différents dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas décrits. La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience dont les modalités sont renseignées dans le dossier.

La formation accorde une place équivalente à la recherche et à la professionnalisation, à travers les enseignements théoriques, méthodologiques et scientifiques et les pratiques et mises en situations professionnelles. Les étudiants sont amenés à réaliser un mémoire de recherche obligatoire en première année. En seconde année, ils ont le choix entre la rédaction d'un mémoire de stage ou d'un mémoire de recherche, à l'exception du parcours *Administration et gestion de la communication* pour lequel ils doivent rendre un rapport de stage. Un projet tutoré est prévu chaque année du master. Un stage facultatif d'une durée d'un à cinq mois est proposé en première année tandis que le stage de second année (en entreprise ou en laboratoire de recherche), d'une durée minimale de trois à quatre et demi mois selon les parcours, est obligatoire.

Les parcours *Communication et territoires* et *Communication et culture numérique* sont ouverts à l'alternance (huit alternants sur l'année universitaire 2018-2019) dont les principes de fonctionnement sont renseignés dans le dossier. L'usage du numérique est prépondérant dans le master. Outre les classiques espace numérique de travail et plateforme pédagogique Moodle, les étudiants sont initiés aux logiciels de production assistée par ordinateur (PAO) et aux outils professionnels audiovisuels pour la conception de support de communication. Ils font également usage d'outils numériques tels que les logiciels Slack et Trello, le SPOC (*Small Private Online Course*) ou encore d'un web média (Upperculte). Une pédagogie de classe inversée est progressivement mise en place par le parcours *Communication et territoires*.

Les dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place afin de faciliter l'intégration des étudiants d'horizons divers en première année mais également en deuxième année (enseignements sur les fondamentaux de la communication et en théorie de la communication, suivi personnalisé et groupes de niveaux en langues).

L'internationalisation de la formation tient en l'enseignement de l'anglais en première année et en seconde année des parcours *Communication et territoires*, *Communication et culture numérique* et à l'intervention de professeurs invités. En dépit des accords internationaux mis en place, la mobilité sortante n'est effective qu'en première année, à la différence de la mobilité entrante.

### Pilotage

L'équipe pédagogique du master *Information-communication* est diversifiée. Elle est composée de 37 enseignants : 17 maîtres de conférences dont 2 contractuels, 5 maîtres de conférences habilités à diriger les recherches, 6 professeurs d'université, 2 professeurs associés à temps partiels, 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche, 1 professeur agrégé, 1 ingénieur d'études, 1 chercheur du Centre national de la recherche scientifique, 1 professeur certifié, 2 enseignants du second degré. Les responsabilités de chacun sont clairement détaillées. Les enseignants-chercheurs appartiennent majoritairement à la section 71 du conseil national des universités mais trois autres sections sont représentées (1<sup>ère</sup>, 27<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>). De plus, les enseignements cœur de métiers sont assurés, sur l'ensemble des trois parcours, par 57 professionnels et à hauteur d'un tiers à deux tiers des enseignements totaux de chaque parcours.

Trois à cinq réunions pédagogiques annuelles sont organisées avec l'idée de s'assurer de l'adéquation des connaissances communes en première année de master et des spécificités requises pour chacun des parcours de seconde année. À ces réunions s'ajoutent deux à trois réunions plénières à l'échelle du champ. Un conseil de perfectionnement se tient une fois par an dans le but de mesurer l'adéquation des enseignements du master aux exigences du monde professionnel. Il est composé du responsable de la mention *Information-communication*, du responsable de la première année, du responsable de chaque parcours, de trois professionnels et de trois étudiants du master. Seul le compte-rendu de 2017 est joint au dossier, ce qui ne permet pas de mesurer la récurrence de ce conseil d'année en année.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement expliquées. Une approche par compétences a été initiée par la formation en 2016. Un portefeuille de compétences est disponible à l'échelle de l'université.

### Résultats constatés

Le nombre d'étudiants en première année est relativement stable : il oscille entre 63 et 71 depuis la rentrée 2014. Ce nombre s'explique par le souci de l'équipe pédagogique d'encadrer de manière adéquate les étudiants. La formation connaît un fort taux de pression (environ 500 dossiers de candidatures en première année et quatre à sept dossiers pour une place en seconde année) ; ce qui atteste son attractivité. Toutefois, une baisse des candidatures d'étudiants venant de la troisième année de licence est relevée (41 % à la rentrée 2014 contre 20 % à la rentrée 2018) en raison d'un choix de parcours à formuler dès la première année de master. Les effectifs en seconde année sont variables en fonction des parcours : entre 23 et 25 étudiants pour le parcours *Communication et territoires*, entre 18 et 23 pour le parcours *Communication et culture numérique*, entre 27 et 34 étudiants pour le parcours *Administration et gestion de la communication*, entre 27 et 28 étudiants pour le parcours *Administration et communication des activités culturelles*. L'origine des étudiants ainsi que leur régime d'inscription (formation initiale, continue, apprentissage ou contrat de professionnalisation) sont vaguement renseignés pour les deux premiers parcours et ne le sont absolument pas pour les suivants. Le taux de réussite est excellent, aussi bien en première année (86 % en moyenne) qu'en seconde année (95,7 % en moyenne).

Les enquêtes sur le devenir des diplômés sont réalisées par l'observatoire de la vie étudiante. Elles rendent compte d'un excellent taux d'insertion professionnelle pour tous les parcours : l'enquête à 18 mois révèle un taux d'insertion de 79 % pour le parcours *Administration et gestion de la communication* et de 83 % pour le parcours *Administration et communication des activités culturelles*. Quant à l'enquête à 30 mois, elle fait état d'un taux d'insertion de 86 % pour le parcours *Communication et territoires* et de 85 % pour le parcours *Communication et culture numérique*. L'analyse de l'ensemble des résultats chiffrés aurait mérité d'être mieux synthétisée dans le dossier.

Quant à l'évaluation de la formation par les étudiants, elle est réalisée au moyen de questionnaires anonymes administrés aux étudiants en fin de seconde année doublés par celui de l'Edu-universal pour certains parcours. Seuls les résultats de l'enquête réalisée en 2018 par le parcours *Communication et territoires* sont renseignés dans le dossier.

Le manque d'analyse de ces résultats et le faible taux de répondants (50 %) ne permettent pas de les exploiter.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Formation en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.
- Liens forts avec les compétences en recherche des équipes d'adossés.
- Excellent taux de réussite.
- Formation attractive.

### Principal point faible :

- Mobilité sortante insuffisante en dépit des partenariats signés.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Information-communication* est une formation attractive qui connaît un excellent taux de réussite et répond aux exigences du marché de l'emploi. Les enseignements se tournent tant vers la méthodologie de la recherche que vers l'acquisition de savoir-faire professionnels. Les résultats des enquêtes marquent ainsi une bonne insertion professionnelle des étudiants et quelques poursuites d'études en doctorat.

Par ailleurs, encourager la mobilité sortante en seconde année permettrait de développer les partenariats économiques à l'étranger. Le développement de l'alternance en première année de master et sur les parcours *Administration et gestion de la communication* et *Administration et communication des activités culturelles* permettrait également d'enrichir ces partenariats à l'échelle nationale. Pour ce faire, renforcer la dynamique actuelle engagée dans la formalisation du réseau des anciens étudiants pourrait s'avérer un moyen fructueux.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT





Toulouse, le 25 mars 2020

**Direction Générale des Services**

Réf. : CM/JBH/JJP EF  
Tél. : 05 61 63 38 59  
Courriel : direction.generale@ut-capitole.fr

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole,  
à

Madame la Présidente du HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Observations relatives aux rapports d'évaluation des champs de formation de l'Université Toulouse 1 Capitole

Madame la Présidente,

Après avoir pris connaissance du contenu des rapports du HCERES sur les champs et mentions de formation de l'établissement, nous formulons les observations telles que précisées en annexe.

Nous remercions le comité pour son travail et ses recommandations dont il sera tenu compte.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes salutations distinguées.



La Présidente,

  
Corinne MASCALA

## **ANNEXE 1 : Champ Administration et Communication**

Responsable de champ : Francis Querol – Doyen de la Faculté d'Administration et Communication

Les observations portent sur la Licence professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien.

1/ Il est reproché à la L3 de ne pas s'ouvrir suffisamment à l'alternance et à l'apprentissage. Or cette licence n'est ouverte qu'à l'alternance et à l'apprentissage.

2/ La place de cette formation au sein de la mention administration et communication. Deux éléments plaident en faveur du rattachement de cette formation à la mention. Tout d'abord, la licence pro s'intitule bien "administration" et "gestion des entreprises du paysage". Or le terme d'administration relève entièrement de notre mention "Administration et Communication. Même si le diplôme vise un public et une activité particuliers (entreprises du paysage). Du reste ce rattachement avait été souligné et justifié lors de la précédente évaluation. Ensuite, l'intitulé du diplôme a été modifié avec l'ajout du terme d'"administration" pour coller davantage à la mention.

3/ Le suivi des étudiants est sans doute un point faible qui devra être amélioré tout en sachant que cette responsabilité échoit à l'OVE et que le suivi est plus particulièrement le fait du partenaire.

## **ANNEXE 2 : Champ Droit**

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

1-Après avoir pris connaissance des observations de l'HCERES sur le dossier autoévaluation, je constate avec satisfaction que les efforts que nous faisons pour bien équilibrer notre investissement entre le cycle Licence et le cycle Master ont bien été relevés, de même que la diversification de notre offre de formation et notre souci d'ouverture internationale qui se manifeste notamment par le développement de l'Ecole Européenne de Droit depuis 2014 et l'importance de la mention fusionnée droit international et droit européen.

2-En ce qui concerne le pilotage de nos formations, les conseils de perfectionnement sont aujourd'hui en place dans toutes les formations : un pour les Licences et un par mention de Master réunissant les responsables pédagogiques, des gestionnaires de scolarité, des étudiants et des représentants du monde socio-économique.

La réforme en cours de la procédure d'admission en Master nous a conduit à mettre en place des commissions pédagogiques pour chacune de nos 16 mentions de Master réunissant notamment les directeurs de M2. Des passerelles sont prévues entre les parcours de mention de Master. Un effort de structuration est également à l'ordre du jour, en particulier dans les deux mentions les plus fournies : « droit des affaires » avec le projet d'une Ecole de l'entreprise et dans la mention « droit international et droit européen » dont l'un des co-directeurs est désormais le directeur de l'Ecole européenne de droit.

L'évaluation des formations par les étudiants est en cours également, sous une forme dématérialisée, tant en L3 que pour la Licence professionnelle.

3-L'apprentissage des langues vivantes est renforcé en Licence avec une formation auto-guidée en L1 pour l'anglais et l'espagnol, en présentiel pour l'allemand et l'italien. Deux cours de droit en anglais sont créés dans le cadre de la réforme de la Licence. C'est en Master que l'effort devra être poursuivi.

4-Une plus grande utilisation du numérique est en cours avec la création de cours en ligne ouvrant à bonification en Licence, l'utilisation des plateformes Voltaire et Cogitest en L1, la mise en place d'une formation aux compétences informationnelles, en large partie dématérialisée, en Licence (avec crédits). La période actuelle de confinement nous incite également à réviser nos pratiques, avec une plus grande utilisation de la plateforme Moodle et les visio-conférences pour les cours et les TD ainsi que nos formations juridiques en FOAD. Le caractère pionnier rappelé est en mettre en relation avec l'Université Numérique Juridique Française où notre Université a été historiquement très présente.

5-Le suivi des diplômés est assuré par le niveau central. La création récente (2017) du réseau Alumni nous permettra d'aller plus loin.

6-Le faible taux de résultats dans le M2 droit fiscal (en formation continue) s'explique par le fait que certains étudiants sont inscrits sur deux ans.

### **ANNEXE 3 : Champ Économie**

Responsable de champ : Stéphane Gregoir – Directeur de l'École d'Économie de Toulouse - TSE

Quatre principaux points faibles ont été soulevés dans le rapport d'évaluation du champ de formation « Économie ». Nous apportons une information complémentaire pour en permettre une meilleure appréciation en les considérant successivement. Des réponses circonstanciées ont été faites dans le cadre adéquat pour les autres remarques faites dans les rapports d'évaluations des formations en licence et en master.

1. « Une absence des étudiants dans les conseils de perfectionnement. »

L'article L611-2 du Code de l'éducation stipule « Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.[...] ». L'article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, apporte un éclairage sur les missions et la composition de ces conseils. Il stipule

« Art. 5. – Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socio-professionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.[...] ».

D'une part, dans la mesure où les étudiants sont consultés par voie d'enquête, que leurs représentants par année et programme participent à des réunions semestrielles consacrées à l'évaluation des enseignements, les modalités pédagogiques et le contenu et l'articulation des enseignements, il nous semble que l'avis des étudiants est pris en compte. Nous veillons chaque année à communiquer auprès des étudiants sur les améliorations qui ont été mises en œuvre suite à leurs commentaires et évaluations. D'autre part, pour garantir une efficacité de fonctionnement des Conseils de perfectionnement, il a été retenu une composition des Conseils de perfectionnement plus légère que celle contenue dans l'arrêté du 22 janvier 2014. Ils se composent d'enseignants intervenant dans la formation, des responsables pédagogiques du programme, de représentants des personnels gestionnaires du programme, de membres de la direction de l'école et des représentants du monde académique international et du monde professionnel. Parmi ceux-ci, nous sollicitons pour les programmes de Master de jeunes diplômés qui ont une connaissance encore fraîche des enseignements dispensés et une première expérience de ce que ces derniers ont pu apporter de manière concrète dans leurs activités et des manques qu'il faut corriger. Ces retours nous semblent et se sont prouvés être pertinents et informatifs et complètent ce qui a déjà été discuté lors des réunions semestrielles avec les représentants des étudiants. Pour les Conseils de perfectionnement des Licences, nous envisageons d'y faire siéger les étudiants de M1 ou M2 précédemment délégués en Licence de manière à bénéficier de leur retour sur le caractère approprié de la préparation des élèves de Licence pour réussir en Master.

2. « Une qualité de l'insertion professionnelle qui ne concerne pas l'ensemble du champ car problématique pour le parcours Environmental and Natural Resources Economics du master Économie. »

Le rapport d'auto-évaluation a été rédigé au niveau des mentions et non des parcours. Les dernières informations (enquête à six mois) relatives à l'insertion professionnelle des différents parcours de la mention « économie » n'étaient pas fournies aux évaluateurs. Ils disposaient des informations à 30 mois et ont pu construire quelques statistiques sur l'insertion professionnelle des promotions anciennes. Le parcours « Environmental and Natural Resources Economics » a été repensé en particulier grâce aux travaux de son Comité de perfectionnement et doit encore connaître quelques évolutions. Néanmoins, si l'on se réfère à

l'enquête à six mois de la promotion 2018 (dernière disponible), le taux d'emploi à six mois est de 80%, légèrement inférieur au taux moyen de la promotion (91%), mais sensiblement supérieur à ce qui a pu être calculé sur le faible échantillon de répondants de l'enquête à 30 mois pour ce programme.

3. « Un taux de réussite non satisfaisant pour l'ensemble du champ du fait de sa faiblesse pour le parcours de formation à distance du master Économétrie, statistiques. »

Les données dont nous disposons donnent sur les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour les formations en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) des taux de réussite de 60% à 70% et des taux en moyenne similaires hors AUF. Le parcours de formation à distance est un parcours en deux ans. Une confusion est possible entre la catégorie des redoublants et celles des personnes qui commencent leur seconde année. Par ailleurs, le parcours de formation à distance du master « Économétrie, statistiques » est ouvert à des personnes en reprise d'étude, en emploi et/ou résidant à l'étranger en pays francophone. Même si le niveau académique des inscrits est analysé avec soin et la sélection qui en résulte, peut être exigeante, les personnes en emploi rencontrent souvent des difficultés matérielles à mener à bien leur formation longue et exigeante en parallèle de leur activité professionnelle. Des abandons sont observés chaque année.

4. « Une attractivité entachée par la baisse récente des effectifs du parcours international du master Économie. »

L'école a bénéficié d'un financement exceptionnel dans le cadre d'un IDEFI du PIA1. Cet IDEFI a permis de mettre en place un ensemble d'innovations pédagogiques (serious games, outils numériques, ...), un accompagnement plus individualisé des étudiants, une préparation à l'insertion professionnelle, ... Cela se matérialise par plusieurs emplois de nature pédagogique ou au sein d'un service de relations entreprises. Ce programme IDEFI apportait un financement limité dans le temps. La pérennisation de ces services demandait de générer des ressources nouvelles. Il a été décidé de mettre en place des parcours internationaux payants dans le cadre des articles 719-181 et suivants du Code de l'éducation. Les élèves déjà présents dans l'école au moment de la mise en place de ces parcours ont pu y avoir gratuitement accès. Les fluctuations à la baisse des effectifs des parcours internationaux sont donc liées au fait qu'une population a pu en bénéficier gratuitement. L'école a mis en place une stratégie de communication à destination des élèves étrangers pour faire connaître son offre de formation en masters professionnels. La formation à destination d'une carrière académique était déjà connue et bénéficiait de la notoriété internationale de l'équipe de recherche TSE.

## **ANNEXE 4 : Champ Gestion**

Responsable de champ : Hervé Penan – Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse - TSM

### **Point d'attention 1**

*« Il apparaît prioritaire de renforcer le volume horaire des enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les maquettes, en particulièrement en Licences Professionnelles... »*

Avec un effectif total de 20 Professeurs des universités et de 22 Maîtres de conférences, pour « *une offre de formation riche et équilibrée* », répondant à une demande sociale forte, le renforcement du nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans les formations du Champ Gestion est effectivement nécessaire. Ce point d'attention fait suite et reprend en cohérence le principal point d'attention formulé par le comité HCERES de notre laboratoire en novembre 2019. Celui-ci souligne que « *les résultats remarquables positionnent TSM-R comme une unité de référence en Sciences de Gestion en France, ... et que ... les tutelles devraient être interpellées sur la quantité de travail qu'abattent aujourd'hui collectivement les membres de TSM sur autant de fronts différents (formation, recherche et valorisation de la recherche) ... la soutenabilité du niveau d'activité de certains membres est particulièrement interrogée et seules des mesures fortes en soutien à TSM seraient susceptibles de garantir la pérennité des excellents résultats obtenus* ».

A court terme, nous répondons à une situation tendue par le déploiement de pratiques pédagogiques innovantes, le rééquilibrage des charges de service des équipes pédagogiques et le recours aux heures complémentaires dans les limites des plafonds autorisés. A moyen terme, le maintien de la qualité de l'offre de formation du champ Gestion, est effectivement conditionné à la création de postes d'enseignants-chercheurs en section 06, celle-ci relevant d'une politique nationale et d'arbitrages locaux.

Les licences professionnelles sont par définition des programmes très opérationnels destinés à préparer l'insertion professionnelle des étudiants. Ces programmes sont délivrés en alternance, importance est donnée aux enseignements dispensés par les intervenants professionnels et au rôle des tuteurs en entreprise. En fonction des moyens supplémentaires alloués, nous renforcerons la supervision académique et la qualité pédagogique des licences professionnelles qui « *répondent aux besoins du tissu économique du territoire* ».

### **Point d'attention 2**

*« Les indicateurs permettent de conclure de manière claire sur une très bonne et rapide insertion professionnelle »* en revanche, « *... la dimension qualitative des enquêtes d'insertion devrait être améliorée.* »

Conformément aux exigences de notre tutelle, l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'université réalise un suivi des diplômés à 30 mois. Du fait de sa périodicité (trop longue) et des biais de réponses (représentativité des répondants), ce travail ne permet pas de mener une analyse qualitative pertinente de l'insertion professionnelle de nos diplômés. Des questionnaires spécifiques propres à TSM, générés par formations pour des suivis détaillés à 3, 6 et 9 mois complètent le dispositif. Ils comprennent pour l'essentiel des données quantitatives (taux d'insertion avant la fin du stage de master, type de contrat, niveaux de rémunération). Le service Qualité de TSM proposera un questionnaire enrichi en données qualitatives (catégories de postes, niveaux de responsabilité, mobilité professionnelle, création d'entreprises) afin d'être en mesure de proposer une analyse plus précise des métiers et des évolutions de carrières de nos diplômés.

### **Point d'attention 3**

*« Pour les étudiants en master, une meilleure lecture des possibilités de poursuite d'études vers des parcours recherche serait bénéfique, ... un manque d'information et de lisibilité sur les parcours recherche »* est relevé.

La formation à la recherche commence dès la première année de chaque Master où un cours d'introduction à la recherche est proposé à tous les étudiants. Ce choix pédagogique permet à des étudiants soigneusement sélectionnés et soutenus, d'être orientés vers les parcours recherche le plus tôt possible dans leur formation. Une réflexion est en cours pour sensibiliser les étudiants de TSM à la recherche dès la troisième année de la licence de gestion.

Nous avons mené une réforme de la formation à et par la recherche en 2016, celle-ci a conduit à une restructuration de l'école doctorale sur le modèle international, soit deux années de formation suivies de trois années exclusivement dédiées aux activités de recherche. Les parcours recherche de chaque mention de

master (comptabilité-contrôle, finance, gestion des ressources humaines, marketing, management stratégique) sont ainsi intégrés au sein de l'école doctorale, leurs enseignements sont en grande partie mutualisés, ils composent de fait la première année du programme doctoral en sciences de gestion. L'organisation pédagogique des parcours recherche a été présentée dans le détail dans le document d'autoévaluation de l'école doctorale (ED 478). Les étudiants qui valident la première année du programme doctoral sont diplômés d'un master parcours recherche et peuvent poursuivre leur formation doctorale. Lorsque les prédispositions d'un étudiant à la recherche et ses compétences ne sont pas avérées, possibilité lui ait donnée de réaliser un stage en entreprise. Celui-ci étudiants n'est pas autorisé à poursuivre en doctorat. Il peut se prévaloir de la mention du diplôme et envisager d'autres trajectoires professionnelles.

Ce point d'attention vient en écho des remarques du comité HCERES ayant évalué notre programme doctoral en janvier 2020. Celui-ci met en avant dans sa restitution « *l'excellence du programme doctoral avec une exigence de qualité élevée, ... l'intérêt de l'intégration des parcours recherche des masters dans l'école doctorale, ... les résultats remarquables obtenus en termes de publications et de distinctions académiques des doctorants* ». Le programme doctoral intégrant les parcours recherche des mentions de masters a été audité par l'EFMD en mars dernier pour l'obtention de l'accréditation EPAS.

## **ANNEXE 5 : Champ Informatique**

Responsable de champ : Gilles Zurfluh – Directeur de l'UFR Informatique

Aucune observation

## **ANNEXE 6 : Champ Science politique**

Responsable de champ : Philippe Nelidoff – Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

J'ai pris connaissance des observations de l'HCERES relatives au Champ Science politique.

Ce champ, réduit pour notre Université à un Master unique et une Licence 3 Droit et Science politique reste investi par notre Faculté qui est une Faculté de Droit et Science politique. Nous pensons qu'il y a, en effet, place pour des formations qui articulent le droit public et la science politique, alors même que l'IEP propose de nombreuses formations en science politique, avec une complémentarité entre nos deux établissements.

Les formations du champ Science politique s'adressent, en effet, à des étudiants qui ne font pas l'objet du même type de sélection que pour l'entrée à l'IEP, présentent un intérêt social indéniable et s'inscrivent dans un créneau spécifique qui est celui des métiers de la défense et de la sécurité qui permet, aujourd'hui de nombreux débouchés professionnels, tant au plan interne qu'international.

Elles font l'objet d'une forte attractivité et sont proposées en formation classique et en FOAD.

Le principal problème soulevé, à très juste titre, par l'HCERES, réside dans le petit nombre d'enseignants-chercheurs (2 Maitres de conférences et un Professeur de sociologie venant de la Science politique), alors qu'il a été dit par le Président du Comité de visite qu'il faudrait atteindre normalement un pourcentage de 5% par rapport aux 143 enseignants-chercheurs relevant des sections 1 à 4 du CNU, soit un déficit d'environ 4 postes statutaires.

Il nous faut donc espérer que ce déficit pourra être comblé dans un proche avenir. Dans l'attente de cette amélioration qui est indispensable pour assurer la pérennité de ce champ, nous avons recours à des postes d'ATER et de vacataires et pouvons compter sur le fort investissement de nos collègues juristes.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec nos collègues de l'IEP pour parvenir à des mutualisations et à une collaboration accrue.

Le Conseil de perfectionnement de la Mention science politique a été mis en place fin 2019.



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)